

Huit ans de prison pour les incendiaires du bus a Marseille

Par **Morsula**, le 28/09/2007 à 20:32

<http://www.lexpress.fr/info/infojour/re ... 54267&1907>

Huit ans de prison pour des jeunes criminels ce n'est pas trop peu, selon moi, au contraire, subjectivement je leur aurais donné le maximum encouru : douze ans. Pour moi à 15 ans comme à 25 ans on est assez grand pour répondre de ses actes.

Je ne vois pas en quoi on pourrait être scandalisé par [i:264kf7b7]une peine lourde et exemplaire[/i:264kf7b7], sachant que la principale victime, une étudiante, a été brûlée à 62%, sa vie est en l'air à cause de deux jeunes - vous m'excuserez le terme - cons irresponsables. L'excuse de l'âge c'est un peu trop banal dans une société qui fuit ses responsabilités, et dire le contraire c'est être hypocrite.

Maintenant on pourra dire "oui, mais vous ne faites qu'aller dans le sens de la sanction". En vu des faits c'est normal je pense, je suis humain et ça me touche, mais je pense qu'il reste des progrès à faire au niveau de l'éducation parentale (c'est difficile pour certains parents, je n'en doute pas, c'est justement pour ça qu'il faut les aider) et de l'éducation nationale qui peut aider.

Par **Murphys**, le 28/09/2007 à 21:36

[quote="Morsula":2inuhhkd]

Maintenant on pourra dire "oui, mais vous ne faites qu'aller dans le sens de la sanction". En vu des faits c'est normal je pense, je suis humain et ça me touche, mais je pense qu'il reste des progrès à faire au niveau de l'éducation parentale (c'est difficile pour certains parents, je n'en doute pas, [b:2inuhhkd]c'est justement pour ça qu'il faut les aider) et de l'éducation nationale qui peut aider[/b:2inuhhkd].[/quote:2inuhhkd]

On peut déjà remercier notre gouvernement pour les 11.200 suppressions d'emploi, et les 72h de cours en moins par an.

Par **bob**, le 28/09/2007 à 22:04

A Morsula

D'abord sur l'aspect juridique, ils encourraient 15 ans et le Ministère public a requis 12 ans.

Sinon, je ne suis pas d'accord avec toi.

[quote:2fur8bgt]Pour moi à 15 ans comme à 25 ans on est assez grand pour répondre de ses actes. [/quote:2fur8bgt]

Le droit français considère que non depuis 1945. Il me semble que le Conseil constitutionnel va dans le même sens ainsi que les conventions internationales. Et moins juridiquement, tous les enfants n'ont pas le même sens de la réalité qu'une personne de 25 ans, tous n'ont pas le même degré de développement émotionnel. Enfin bref, l'atténuation de responsabilité est pour moi complètement justifié.

[quote:2fur8bgt]Je ne vois pas en quoi on pourrait être scandalisé par une peine lourde et exemplaire[/quote:2fur8bgt]

La peine n'a pas à être lourde et exemplaire. Elle a pour fonction de punir le trouble à l'ordre social mais aussi assurer la réinsertion des détenus. Donc le juge doit tenir compte de ces deux aspects. Par ailleurs je crois que tu ne te rends pas bien compte de la dureté de la prison pour un mineur.

D'autre part, ni toi ni moi n'étions au procès et pour cause c'était à huis clos. On ne sait pas exactement quel a été le contenu des débats, l'attitude des accusés, etc.

Ne va pas croire que je suis du côté des jeunes dans l'histoire mais il me semble qu'il faut être modérer dans ses propos et ne pas réagir avec passion, surtout en matière pénale.

Par ailleurs je serai curieux de savoir si le Parquet va faire appel.

Par **Morsula**, le **28/09/2007** à **22:34**

J'estime qu'on a le droit d'être choqué quand on apprend que deux adolescents ont mis le feu à un bus en brûlant grièvement une personne. Je conçois que les enfants n'ont pas tous le même sens de la réalité, mais à 15 ans on est assez grand pour être jugé comme un majeur. Plus précisément je dirais qu'à partir d'un certain âge on est capable de savoir ce qu'on fait et on ne se laisse plus pousser par une pulsion animale. Je ne crois pas que les deux jeunes délinquants étaient sous l'emprise d'une drogue ou d'un excitant quelconque, ces actes sont donc criminels et volontaires.

C'est dommage pour eux, mais l'excuse de l'âge est vraiment trop facile pour moi, c'est l'excuse des fuyards. Je ne suis pas pour la sanction gratuite, mais pour une sanction mesurée et juste. Certes ils sont jeunes, mais les actes eux sont graves. Ne pas jouer avec le feu...

Par **Camille**, le **29/09/2007** à **06:52**

Bonjour,

De toute façon, presque par définition, la justice est toujours "[i:1y7f2ytx]injuste[/i:1y7f2ytx]".

Peine prévue = 15 ans

Peine requise = 12 ans

Peine retenue = 8 ans

Ce qui donne, en règle générale,

Traduction par les familles des victimes : c'est scandaleusement insuffisant

Traduction par les familles des condamnés : c'est scandaleusement excessif

(les formules verbales employées à la sortie du prétoire n'étant pas aussi "clean" que les miennes...)

Bref, personne n'est jamais content puisqu'en fait, la justice résulte d'un compromis, mais compromis pas accepté par les parties...

Juste un petit détail, quand même...

[quote="bob":1y7f2ytx]A Morsula

D'abord sur l'aspect juridique, ils encourraient 15 ans et le Ministère public a requis 12 ans. (...)

Par ailleurs je crois que tu ne te rends pas bien compte de la dureté de la prison pour un mineur.

[/quote:1y7f2ytx]

Pas très sympa de ne le reprocher qu'à Morsula. Les législateurs (c'est-à-dire, nos élus qui votent les lois) n'ont pas eu l'air de s'en rendre compte non plus...

Par **akhela**, le **29/09/2007** à **09:08**

je soutiens tous les autres : le but de la prison n'est à l'origine pas répressif mais répond à une logique de ré insertion (ce n'est que le manque de moyen, constant depuis la Révolution, qui a empêché la réalisation de ce but). Enfin, dans le cas de mineur condamné à 8 ans de prison, rends toi compte qu'ils vont passer à côté de ce que l'on considère comme une des plus belle période de la vie (15-25 ans). Qui plus est, la prison, pour un mineur comme pour un majeur, c'est pas le club Med, c'est même hautement criminogène (ce qui est en soit aberrant).

Enfin à 15 ans tu n'est pas aussi responsable qu'un adulte (je dirais même à 18 ans tu n'as pas le même sens des responsabilités qu'un trentenaire) et même certains adultes qui ne sont pas juridiquement et médicalement considérés comme incapable mentaux, n'ont pas la même perception de leur responsabilité. C'est pourquoi dans le cadre d'une première condamnation il est relativement rare de voir infliger le maximum (qui plus est comme le rappelle Camille aucun d'entre nous n'a eu accès au dossier ni au débat).

Par **Morsula**, le **29/09/2007** à **11:25**

Non mais je suis d'accord que la prison c'est dur, donc il y a sans aucun doute des efforts à faire pour améliorer le rôle des prisons mais je ne suis pas - encore - député, donc je n'y peux rien si certaines choses ne fonctionnent pas dans notre société. Cependant quand on fait une faute, il faut la réparer. Naturellement on va pas reconstituer quelqu'un brûlé à 62% d'un seul

coup, d'autant plus qu'au dommage matériel s'ajoute le dommage morale. Je n'ai jamais été brûlé, mais j'imagine très bien l'état de choc quand on se retrouver amoché ainsi, c'est horrible. Alors on fait quoi ? Est-ce qu'on laisse ces deux jeunes en liberté et les victimes avec leurs yeux pour pleurer ? Ils peuvent donc recommencer à crâmer un autre bus sans être inquiétés parce qu'ils n'ont pas le même sens des responsabilités que quelqu'un de plus grand ? C'est complètement stupide comme raisonnement, désolé, mais pour moi quand on fout le feu à un bus gratuitement y'a de quoi se poser des questions !

.Shock.

Image not found or type unknown

Par **bob**, le **29/09/2007** à **12:11**

Bonjour,

à Morsula

Oui on a le droit d'être choqué et je pense que ces jeunes méritent leur place en prison. Mais tu réagis de manière passionnelle en te plaçant du côté de la victime. Or, on ne fait pas le procès de la victime mais des accusés. Cela ne veut pas dire que la victime doit être exclue du procès, elle doit y trouver sa place mais pas une place centrale. Enfin, 15, 20, 8 ou je sais pas combien d'année de prison ne répareront pas le préjudice subi par la victime. Et ça tombe plutôt bien parce que ce n'est pas le rôle de la peine sinon c'est de la vengeance.

Sur l'aspect de l'âge, j'ai eu la chance de parler avec un mineur en prison et je peux t'assurer que son degré de maturité n'avait rien à voir avec celui d'un adulte. Il était sympa mais son rapport à l'autorité était disons... différent.

A Camille,

Je ne le reproche pas spécialement à Morsula mais puisque c'est lui que j'avais sous la main...

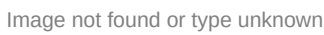
Plus sérieusement, nos élus agissent en grande majorité parce que l'opinion publique réclame de la sévérité vis à vis des mineurs délinquants multirécidivistes selon l'expression de notre cher président, et donc peut être qu'en sensibilisant la population au problème carcéral la tendance s'inversera... L'espoir fait vivre...

Par **Morsula**, le **29/09/2007** à **13:01**

La prison n'est peut-être pas forcément le lieu adapté, mais la sanction a quand même - je pense - une fonction symbolique pour la victime, et en outre comme vous l'avez fait remarqué, elle doit permettre de remettre ces deux jeunes dans le droit chemin, mais je soutiens qu'il y a des actes à ne pas faire dans la vie et qu'on peut seulement écarter les malades mentaux, mais pas les jeunes sains de corps et d'esprit. Je ne peux pas comprendre qu'on peut fuir ses responsabilités aussi facilement, juste parce qu'on a pas la majorité. Moi à 11 ans, voir avant il ne me serait jamais venu à l'idée de faire de la violence physique sur quelqu'un ou de mettre le feu à un bus parce que ça m'aurait amuser par exemple. Certes, on peut en venir

(ou revenir) au débat sur les jeux vidéo ou les films violents qui feraient perdre la réalité à certains individus (pas seulement les enfants ou les jeunes).

Mon dernier mot sur la chose c'est que c'est compliqué, c'est compliqué d'un côté comme de

l'autre... 

Par **lou2**, le **29/09/2007** à **14:27**

Ces 2 jeunes ont été reconnu responsable puisqu'ils ont été condamné à 8 ans de prisons. Ils avaient moins de 16 ans au moment des faits, l'excuse de minorité s'impose, on ne condamne pas un mineur comme un adulte. Par contre les autres mineurs qui avaient plus de 16 ans encourent, eux, une peine de 30 ans de prison car l'excuse de minorité sera probablement écarté.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que dans cette affaire sordide un seul des prévenus a allumé le feu mais la loi du silence règne de peur des représailles et donc tout le monde se tait alors avoir 8 ans de prison lorsqu'on a matériellement "rien" fait, c'est dure!

Par **Camille**, le **29/09/2007** à **15:45**

Bonjour,

On tourne de toute façon un peu en rond dans ces histoires. Déjà, 8 ans certes, mais les juges pensent déjà qu'avec tous les systèmes de remises de peine et de libérations conditionnelles, ils ne les feront probablement pas. Probablement beaucoup moins.

Par ailleurs, qu'on le veuille ou non, la prison fait partie de l'arsenal répressif. Donc, imaginer qu'un juge (ou un jury) se refuse à l'appliquer sous prétexte que les prisons ne sont pas conformes à l'idée qu'on s'en fait devient quand même un peu décalé, à partir du moment où le parlement ne légifère pas dans ce sens.

En plus, on oublie que le juge d'applications des peines dispose d'une certaine marge de manoeuvre, si j'ai bien tout compris.

Et restera l'éternelle question, quel est "le bon niveau" ? Celui pour lequel le "vulgum pecus" n'aura plus le sentiment de prisons "indignes d'un pays civilisé", "pires qu'au moyen-âge", "on s'croirait revenu au temps de Jean Valjean", "c'est honteux" etc., mais pas non plus "y sont comme des coqs en pâte", "z'ont même la télé", "nous qu'on a d'jà du mal à s'loger", "c'est honteux" re-etc.,...

Plus la non moins éternelle "question qui fâche", construire des nouvelles prisons 4 étoiles, d'accord, mais avec quel pognon ? Le nôtre ? Ah ben, non alors ! On paye déjà bien assez comme ça...

Question analogue mais non moins sempiternelle : on voudrait une justice plus rapide, plus efficace, plus à l'écoute, patati, patata. Pour ça, faut augmenter les effectifs. Le contribuable

est-il prêt à mettre la main à la poche pour ça ? Euh...

Question qui amène presque inévitablement une question non moins analogue. On se plaint des bavures policières, de l'inefficacité des forces de l'ordre, on rêve d'un corps d'élite toujours prêt à intervenir efficacement et d'un sang-froid sans faille et à toute épreuve, digne de James Bond en toutes circonstances.

Est-on prêt à payer pour ça ? Parce que, forcément, ce n'est pas avec du vinaigre qu'on attrape les mouches... Ben...

Par **sabine**, le **29/09/2007** à **16:20**

Tout ça me rappelle une phrase d'une chanson de Sinik "je ne me suis pas dit que j'avais raison ou tort car cela ne te rends ni plus faible ni plus fort"... Phrase d'une personne venant de sortir de prison...

Tout simplement pour dire que si l'on veut qu'un jeune rate sa vie, il n'y a rien de plus simple que de le laisser croupir jusqu'à ses 30 ans en prison.

Par **Morsula**, le **29/09/2007** à **16:34**

:roll:

Mais il l'a déjà raté avant d'atterrir en prison... 

Par **deydey**, le **29/09/2007** à **17:40**

:roll:

[quote="Morsula":1hdf4elt]Mais il l'a déjà raté avant d'atterrir en prison... [/quote:1hdf4elt]

c'est quand même un peu facile et réducteur de raisonner ainsi...

Par **Katharina**, le **29/09/2007** à **17:46**

Il faut avoir aussi qu'à mon avis ces jeunes sont "jeunes et cons" comme le dit la chanson, à mon avis leur but était de se la jouer top rebel on a cramé un bus et pas de vouloir cramer une personne au passage.

Après je n'ai pas trop pris connaissance de cette histoire mais il ne me semble pas que le feu ait été déclenché dans le bus dans le but de bruler la jeune femme ?

Les gamins de 15 ans n'ont surement pas imaginé une seule seconde les conséquences que

cet acte pourrait provoquer maintenant je me trompe peut-être sur toute la ligne et je le précise je ne connais pas bien cette histoire je ne sais donc pas si c'était volontaire ou non d'immoler cette jeune femme.

Par **akhela**, le **29/09/2007** à **17:47**

Camille, on ne pleure pas les 2 jeunes, on conteste simplement l'attitude de Morsula qui tend à dire que 8 ans ne sont pas assez (même si c'est pas dit explicitement, d'ailleurs oui sur 8 ans ils n'en feront probablement qu'entre 4 et 6).

Par **Morsula**, le **29/09/2007** à **20:00**

Je ne sais pas, mais me concernant c'est pas ma façon d'être rebelle et de me révolter contre la société en mettant le feu à un bus, cherchant ou non à faire des blessés ou morts. Pour moi on est fautif quand on fait une utilisation adaptée et consciente d'objets dangereux. Qu'un bus brûle par accident je suis tolérant parce que la faute n'était pas intentionnelle, que quelqu'un mette le feu à un bus il n'y a pas d'excuse, qu'il ait 15 ou 55 ans. C'est du bon sens non ? En ce qui concerne le feu tous les parents - enfin normalement - apprennent à leurs enfants que c'est dangereux et que ça brûle.

[quote="akhela":1cphtimx]on conteste simplement l'attitude de Morsula qui tend à dire que 8 ans ne sont pas assez (même si c'est pas dit explicitement, d'ailleurs oui sur 8 ans ils n'en feront probablement qu'entre 4 et 6).[/quote:1cphtimx]

J'ai dit que [i:1cphtimx]huit ans ce n'est pas trop peu[/i:1cphtimx], je n'ai pas dit que ce n'était pas assez, ni que c'était trop. Bref, dans l'humour sordide à deux cens, moi je m'enflamme pour ce genre d'affaires.

Par **akhela**, le **29/09/2007** à **21:01**

tu es encore lycéen, tu n'as pas encore étudié la pratique juridique (tu n'as pas vu un nombre conséquent de cas), mais après un semestre de droit pénal (en deuxième année à Strasbourg pour moi) je te jure que tu reviendra sur ton constat. L'appréciation de la réalité et des conséquences de ces actes varie énormément entre une personne de 15 ans et une de 55 ans. Beaucoup de choses font cette différence : un mineur (et même beaucoup de jeunes majeurs) est en principe très protégé par ses parents (il n'a pratiquement aucune "responsabilité" : il ne paie pas les factures, le loyer, ses vêtements, sa nourriture ... avec l'argent qu'il a lui-même gagné), quand à la violence aveugle ça peut paraître bête, mais la TV et les jeux vidéos ont un véritable effet désinibant. Tu verras que souvent, les gens ne nient pas leur responsabilité mais sont incapables de dire pourquoi ils ont agi ainsi. C'est pour cela que l'excuse de minorité existe. Les avocats pénalistes le disent eux-mêmes, la plupart du temps dans un procès pénal (au moins au niveau correctionnel), on ne discute même pas de la culpabilité (soit flagrant délit, soit reconnaissance des faits), mais on discute de la peine (là je ne parle pas de la réparation civile) la plus adaptée.

Par **SoNnY54**, le **29/09/2007** à **21:48**

Si Morsula ne le dis pas explicitement, moi je le dis : 8 ans c'est pas assez.
J'aurai aussi été favorable à 12ans, pour qu'ils en fassent vraiment 8.

Par **Morsula**, le **29/09/2007** à **22:11**

Je ne peux pas concevoir qu'on mette le feu à un bus pour s'amuser ou sans en avoir confiance... Bien sûr je soutiens que quand on est très jeune on obéit plus à un genre d'instinct qu'à une logique, mais c'est aux parents, aux personnes responsables de l'enfant de lui apprendre qu'il y a des choses qui ne sont pas à faire.

Je peux paraître [i:m8tri9id]dégueulasse[/i:m8tri9id] mais avec moi l'excuse de la fuite de la responsabilité n'existe pas, si le jeune ne sait pas ce qu'il fait c'est qu'il a un sérieux problème de déficience mentale. D'autant plus qu'à quinze ans, voir avant dans une société qui part de plus en plus à la dérive selon moi, les gosses demandent à être considéré comme des adultes et quand on les met au faits accomplis ils retombent dans l'innocente insouciance de l'enfance.

Par **Murphys**, le **29/09/2007** à **23:03**

[quote="SoNnY54":1ndw74vu]Si Morsula ne le dis pas explicitement, moi je le dis : 8 ans c'est pas assez.

J'aurai aussi été favorable à 12ans, pour qu'ils en fassent vraiment 8.[/quote:1ndw74vu]

Sais-tu ce qu'est 8 ans de prison pour dire que c'est pas assez?

Par **Morsula**, le **29/09/2007** à **23:41**

En théorie il ne me semble pas que les juges expérimentent les peines, la justice est injuste sur ce point-là, c'est vrai.

Par **SoNnY54**, le **30/09/2007** à **00:16**

[quote="Murphys":3ethwhsr][quote="SoNnY54":3ethwhsr]Si Morsula ne le dis pas explicitement, moi je le dis : 8 ans c'est pas assez.

J'aurai aussi été favorable à 12ans, pour qu'ils en fassent vraiment 8.[/quote:3ethwhsr]

Sais-tu ce qu'est 8 ans de prison pour dire que c'est pas assez?[/quote:3ethwhsr]

Sais-tu ce que c'est d'être brûlé à 70% pour dire que ce n'est pas assez ?
La victime ce n'est pas 8 ni 12ans de sa vie qui sont gâchés mais tout le reste.

Par **sabine**, le **30/09/2007** à **07:57**

Sauf qu'on en revient toujours au même point. Ce n'est pas de faire 12 ans de prison au lieu de 8 qui lui redonneront son apparence d'avant. C'est triste mais c'est comme ça.

@ Morsula : tant mieux pour toi si papa et maman t'ont tout expliqué mais ce n'est pas le cas pour tout le monde...

Par **akhela**, le **30/09/2007** à **08:59**

SoNY, Sabine a raison, le droit français (en fait la majorité des conceptions juridiques modernes) a gardé un point commun avec les lois saliques (les lois des Francs ... VII - VIII et IXème siècle) : la perte d'un membre est réparé en argent. La prison a moins un vocation punitive qu'éducative et de protection de la société ... d'où l'erreur du raisonnement consistant à dire que 8 ans pour 64% c'est pas assez, le bon raisonnement est "8ans, est-ce suffisant pour que l'auteur comprenne son erreur?"

Par **bob**, le **30/09/2007** à **10:23**

J'ai la vague impression qu'on ne va pas accorder nos points de vue.

@ Morsula :

Tu as sans doute eu la chance de vivre dans un environnement familial, social équilibré. Ce n'est pas le cas de la majorité des jeunes qui se trouvent en prison ou bien même en foyer. Alors pour certains d'entre eux la violence n'est qu'un moyen d'expression parmi d'autre. Ce n'est pas une excuse mais permet une meilleure compréhension. Comme le dit sabine, tu as de la chance que tes parents aient su te fixer des limites (pas brûler un bus par exemple...)

Sur la maturité des mineurs, as tu déjà travaillé avec des enfants ou même des jeunes adolescents? Moi oui. Et je peux t'assurer qu'il en existe des assez stupide pour s'amuser à se pousser sur une des routes les plus passantes de Nancy.

Enfin, un détail, les auditeurs de justice (futurs juges) effectuent un stage de deux semaines en prison dans le cadre de leur formation.

Pour rebondir sur ce que disait Akhela, en lisant les commentaires dans les journaux, j'ai la vague impression que 8 ans de prison n'ont pas fait prendre conscience de la gravité des faits à ces jeunes...

Par **Katharina**, le **30/09/2007** à **10:49**

Pour ma part je vis en plein dans la " zone " parce que c'est le seul endroit où les loyers ne sont pas élevés, tous les jours des gosses de 3 ans sont tous seuls dans la rue, et ils ont même parfois de vrais nourissons en guise de poupée dans les poussettes qu'ils portent n'importe comment, les parents n'en ont rien à faire de risquer que leurs gosses se blessent, se fassent écraser sur la route, n'ont pas à manger, n'ont pas leur couche changé, quand on voit ça on se doute bien que quand le gosse grandit ses parents seront pas là pour lui dire c'est dangereux alors que les parents les foutent dans la rue quand ils ne marchent même pas ...

Ces enfants là sont perdus ils n'ont aucune notion de rien, leur seule distraction est de trainer dehors et de voir la violence, leur seul but est de vouloir impressionner les autres dans la cité pour pouvoir avoir une place auprès d'eux puisqu'ils n'ont aucune place ailleurs, donc je pense que si les grands de la cité s'amusent à dire viens on va cramer un bus, le jeune va jamais penser par lui même que ça pourrait bruler une personne très gravement vu qu'il n'a aucune notion des conséquences de ses actes.

Bien sur je n'excuse en rien ces actes et j'imagine la douleur dont est victime la jeune femme, mais comme cette femme l'a dit elle-même à la TV je m'en souviens elle ressent " de la colère " et pas " de la vengeance ", la prison n'est pas là en guise de punition proportionnelle à la faute commise à ce moment là on rétablirait la peine de mort, et on rétablirait le genre de punitions de l'époque franque il me semble où l'ont crevait des yeux coupait des bras cassait des os pour punir les coupables.

Malheureusement ceux qui n'ont aucune notion de la dangerosité de leurs actes agissent, et réagissent seulement lorsqu'ils se brulent les doigts, ce qui arrive je pense surtout aux mineurs qui sont dans leur période bête leur crise d'adolescence et ne sont pas assez futés pour penser par eux-mêmes et réfléchir avant d'agir.

J'insiste bien sur le fait que ce qu'ils ont fait est inqualifiable et que la vie de la jeune fille est bouleversée à jamais et qu'elle doit faire face à des souffrances terribles aussi bien par rapport à la modification de son physique mais aux opérations (il me semble qu'elle doit encore recevoir des greffes pendant un an), sa vie sera foutue à jamais à cause de ces jeunes, mais je pense qu'il ne faut pas non plus penser qu'ils avaient conscience de risquer de faire ça à cette femme je ne pense pas non plus qu'ils soient déficient mentaux mais plutôt qu'ils ont eut des parents qui n'ont pas assumé leurs rôles.

Par **akhela**, le **30/09/2007** à **11:18**

@ bob : malheureusement j'ai la même impression, mais en plus j'ai l'impression que quelqu'un ai été la condamnation, ils n'auraient pas compris.

Par **maolinn**, le **30/09/2007 à 19:50**

Tout à fait d'accord avec toi Katharina.

Morsula la plupart des peines prévues dans le code pénal ne sont jamais appliquées car c'est le maximum qui est noté, le juge grâce à l'individualisation de la peine va la déterminer comme il lui semble juste (enfin tu verras ça en Droit pénal).

Pour moi une décision de justice ne doit pas être contestée, critiquée pourquoi pas mais pas contestée.

Par **Murphys**, le **30/09/2007 à 20:03**

[quote="SoNnY54":2a5c895t][quote="Murphys":2a5c895t][quote="SoNnY54":2a5c895t]Si Morsula ne le dis pas explicitement, moi je le dis : 8 ans c'est pas assez. J'aurai aussi été favorable à 12ans, pour qu'ils en fassent vraiment 8.[/quote:2a5c895t]

Sais-tu ce qu'est 8 ans de prison pour dire que c'est pas assez?[/quote:2a5c895t]

Sais-tu ce que c'est d'être brûlé à 70% pour dire que ce n'est pas assez ? La victime ce n'est pas 8 ni 12ans de sa vie qui sont gâchés mais tout le reste.[/quote:2a5c895t]

Non je ne sais pas ce que c'est et toi non plus.
Pour le(s) responsables, ce n'est pas non plus 8 ou 12 ans qui sont gachés mais tout le reste également. Je ne sais pas d'où viens cette idée qu'une fois la peine de prison faite, tout reprends son cours normal pour un condamné.
La justice, ce n'est pas la vengeance de la victime, ce n'est pas la loi du Tallion, heureusement d'ailleurs.

Par **Morsula**, le **30/09/2007 à 20:16**

On peut s'arranger pour savoir ce que ça fait d'être brûlé à 70%, mais je ne me porte pas

volontaire, je vais ressembler à quoi si je suis jaune devant et marron derrière ? 

[i:1ta72r97]*Morsula sort en courant et va se pendre à un arbre*[i:1ta72r97]

Qui a dit qu'une fois la peine purgée tout redevenait normale ? Moi du moins je ne le pense pas, je pense juste que la peine c'est pour réparer - au moins en partie ou symboliquement - le dommage et qu'après de toutes manières on est fiché et on est suivi selon sa conscience par ses actes.

Par **maolinn**, le **30/09/2007 à 20:44**

[quote="Morsula":ogzmmont]je pense juste que [b:ogzmmont]la peine c'est pour réparer[/b:ogzmmont] - au moins en partie ou symboliquement - le dommage et qu'après de toutes manières on est fiché et on est suivi selon sa conscience par ses actes.[/quote:ogzmmont]

;)

Justement c'est là que tu te trompes Image not found or type unknown

Dans le procès la victime n'est que partie civile (et donc son dommage est réparé par des D&I), c'est le parquet qui lui attaque les criminels.

Par **Morsula**, le **30/09/2007 à 21:16**

Ah oui pour la société, j'avais oublié, bien sûr qu'il n'y a pas qu'une seule victime dans les faits.

Par **akhela**, le **30/09/2007 à 23:26**

je plussoi maolinn : dans un pays civilisé, la prison n'a pas pour objectif de réparer le dommage (d'ailleurs comment le pourrait-elle?).

Par **Morsula**, le **30/09/2007 à 23:54**

Bon... de toute manière je ne serais jamais juge, ces histoires de fautes, de dommages,

d'intérêts, de parquet, de prison ça me donne mal à la tête Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **01/10/2007 à 11:40**

Bonjour,

Re-grain de sel, un peu dans la même veine de mon premier message.

- Il fût un temps où les parents avaient conscience qu'un de leurs rôles était celui d'une certaine forme d'éducation civique, de morale civique, à inculquer à leurs enfants ;
- il fût un temps où l'école, obligatoire jusqu'à 16 ans, avait aussi ce rôle, tant bien que mal et de fil en aiguille (à une époque où, pourtant, on n'y envoyait pas forcément son enfant dès la maternelle);

- Si les parents remplissaient la première condition, c'était aussi bien par leurs propres parents, que par l'école qui remplissait la deuxième condition, et ainsi de suite et ça fonctionnait, si je puis dire, en boucle fermée (les parents des parents ayant eux-mêmes suivis le même parcours)...
Les médias (au sens large du terme, radio, télé, internet, jeux) n'étaient pas aussi "au point" (pour ne pas dire "à point") que maintenant.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Quand bien même des parents, que l'on dit "démissionnaires", ne le seraient pas, peut-on m'expliquer pourquoi le "message parental", délivré seulement deux ou trois heures par jour (temps moyen passé par les parents avec leurs enfants) serait plus efficace que celui délivré pendant tout le reste de la journée, message(s) la plupart du temps plus ou moins contradictoire(s) avec le premier, et ce, pour l'enfant, depuis l'âge de 3 ans et jusqu'à, donc, au moins 16 ans...

(Et j'avoue que, personnellement, je suis toujours un peu choqué d'entendre des "professionnels de l'éducation" traiter de "démissionnaires" des gens qui ne le sont pas, pour éviter d'aborder leur propre démission - collective - qui ne veut pas dire son nom)(Qu'on m'explique aussi pourquoi de plus en plus de parents, même peu fortunés, cherchent à mettre leurs enfants en écoles privées).

Donc, là aussi, j'ai un peu peur qu'on tourne en rond...

Par **Katharina**, le **01/10/2007** à **11:54**

[quote="Morsula":3g59m9uj]Bon... de toute manière je ne serais jamais juge, ces histoires de

fautes, de dommages, d'intérêts, de parquet, de prison ça me donne mal à la tête

[/quote:3g59m9uj]

:wink:

On ne peut jamais dire "jamais" si ça tombe les cours de droit pénal que tu feras à la fac te feront changer d'avis aussi bien sur la question du but des peines, que sur celle

d'exercer une carrière judiciaire